



BOURSES SCOLAIRES 2016/2017

Les formalités, le calendrier ainsi que les formulaires de demande de bourses pour l'année scolaire 2015/2016 sont en ligne sur le site internet du Consulat général de France à Madrid : www.ambafrance-es.org (pages Consulat).

Les dossiers de **premières demandes et de renouvellement** doivent être envoyés par courrier recommandé au Consulat général de France à Madrid avant le **lundi 15 février 2016** (*cachet de la poste faisant foi*).

Les premières demandes feront l'objet d'un entretien téléphonique : un agent du service social contactera la famille, une fois le dossier complet reçu au consulat.

Les familles installées depuis peu en Espagne sont invitées à demander dès maintenant un certificat de radiation à la Caisse d'Allocations familiales de leur dernier domicile en France, ce document devant obligatoirement être joint à la demande de bourse.